



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 juin 2017
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 26 juin 2017, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à nos précédentes lettres concernant les violations et attaques graves et répétées commises par la Turquie contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, je voudrais vous informer de nouveaux actes d'agression commis par le régime turc contre la souveraineté syrienne, du soutien qu'il continue d'apporter au terrorisme et de la menace que cela constitue pour la paix et la sécurité internationales.

Le régime turc continue de s'emparer illégalement des biens et des terres appartenant aux citoyens syriens et d'ériger des murs sur leur territoire. Récemment, il a construit sur le territoire syrien un mur allant du secteur de Harem (province d'Edleb) au village de Faouziyé, qui traverse les villages et secteurs de Deïr el-Rouhban, Sakhra, Zaloum, Ouazouaza, Kfar Houm et Delbiyé. Sur le territoire syrien également, il a édifié un autre mur dans la région de Jisr el-Choughour (province d'Edleb), qui passe par les villages et secteurs de Khirbet el-Jouz, Beït Soufan, Zaouf, Zanbaqi, Aïn Charatit, Dirriyé et Aïn el-Beïda. Le régime turc a en outre construit sur le territoire syrien un autre mur, qui s'étend de la ville de Aïn Diouar à la ville d'Amouda, dans la province de Hassaké.

Lors de ces opérations, les forces militaires turques ont enlevé des civils syriens des villages et secteurs susmentionnés, arraché des arbres fruitiers, rasé les terres dont elles ont pris possession, et fait des incursions en territoire syrien pour s'emparer de terres agricoles appartenant à des citoyens syriens vivant dans les secteurs et villages de Sarmada, Ouasta, Ras el-Hosn et Mazouq (province d'Edleb), où elles ont en outre construit des routes et érigé des murs. Elles ont également pris d'assaut les sites archéologiques de Qasr Iblisou et de Khirbet Tizin.

Les attaques répétées du régime turc contre la Syrie visent à porter atteinte à sa souveraineté, sa sécurité, son intégrité et son unité territoriales. Il les commet également pour soutenir les organisations terroristes et voler et piller les biens publics et privés du pays.

Le Gouvernement syrien condamne fermement les actes d'agression et les crimes répétés commis par la Turquie contre le peuple syrien, la souveraineté du pays, ainsi que son unité et son intégrité territoriales. Il exhorte une fois de plus le Conseil de sécurité à s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales et de mettre un terme aux actes d'agression



perpétrés par la Turquie, ainsi qu'aux violations flagrantes des buts et principes de la Charte des Nations Unies, des normes du droit international, de l'ensemble des résolutions du Conseil de sécurité concernant la Syrie et la lutte contre le terrorisme et des principes de relations amicales et de bon voisinage entre les États, consacrés par l'Assemblée générale, dont le régime turque se rend coupable. Le Gouvernement turc doit également être tenu responsable de ces violations, cesser de soutenir le terrorisme et mettre en œuvre sans plus attendre les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Ministre conseiller,
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Louay **Falouh**